

POLITIQUE SECTORIELLE

Le Maroc a fait du secteur agroalimentaire une de ses priorités nationales. A cet effet, le secteur de l'agroalimentaire est régi par une réglementation appropriée qui est constamment modernisée et qui s'articule autour des points suivants :

- Défisicalisation du secteur.
- Octroi de subventions et primes pour la construction d'unités de stockage, d'unités de conservation par le froid et d'unités de trituration d'olives, visant la valorisation des produits agricoles.

Par ailleurs, des mesures ont été prises en vue de faciliter l'accès aux terrains domaniaux à vocation industrielle, au profit des investisseurs, en particulier les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Le présent document a été réalisé, en vue de mieux informer les promoteurs sur les procédures administratives et réglementaires relatives à l'investissement dans le secteur de l'agroalimentaire.

A cet effet, les points suivants, seront traités ci-après :

- Quelques exemples d'activités agroalimentaires réglementées (Minoterie, huile d'olives, charcuterie..)
- Les subventions accordées aux investisseurs,
- Les primes accordées aux investisseurs,
- Les encouragements fiscaux accordés au secteur de l'agroalimentaire,
- Les procédures de création d'une entreprise,
- Les modalités de financement d'une entreprise.